

les réponses, quand certains représentants qui occupent les banquettes ministérielles auront le courage d'intervenir dans le débat. Ma première question s'adresse au président du Conseil privé (M. Favreau).

Je me demande si le dossier, ou le prétendu dossier, sur l'affaire Munsinger, lui a été remis pendant qu'il était ministre de la Justice et, si oui, quelles mesures il a prises à ce sujet?

La deuxième question s'adresse au solliciteur général (M. Pennell) que tous admirent et respectent. Je me demande si le transfert de responsabilités, en ce qui concerne la GRC, du ministère de la Justice au ministère du solliciteur général, a effectivement eu lieu? Je sais qu'il ne s'est pas fait au moyen d'une mesure législative, mais je me demande s'il s'est fait par un décret administratif? Dans ce cas, le solliciteur général a-t-il vu le dossier Munsinger et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il proposées?

Or, ce que cette affaire a d'intéressant, si elle comporte encore de l'intérêt après l'envenimement des derniers jours, c'est qu'on soupçonne la conférence de presse du ministre, hier, de faire partie d'un coup monté dont le ministre est le principal protagoniste. Les soupçons sont confirmés par le silence du ministre de la Justice. Ils sont de plus confirmés par les insinuations, réitérées à maintes reprises par nombre de députés, au sujet de l'analogie entre l'enquête Dorion et la question à l'étude.

Je n'ai pas beaucoup prisé la façon dont le ministre de la Justice s'est débrouillé—si c'est le mot juste—ou s'est comporté dans l'affaire Spencer. Mais j'ai admis qu'il a montré beaucoup de courage personnel et de fidélité à son parti. Si l'on peut se vanter de choses semblables, il faut lui attribuer le mérite d'avoir eu le courage d'avoir fait passer, comme les journaux l'ont dit, son premier ministre et son parti avant ses propres convictions. Mais ce courage de mardi et de mercredi s'est complètement évanoui jeudi lorsqu'il a participé à cette très extraordinaire entrevue avec les journalistes. En fait, je ne crois pas qu'un ministre se soit distingué récemment au pays en introduisant un nouveau mot dans la langue.

Dans l'ouvrage qu'un philosophe écrivait il y a 20 ou 30 ans, alors que le pays était aux prises avec d'autres situations, il posait la question suivante: «Lorsque nos enfants nous demanderont dans 20 ans ce que nous avons

accompli à l'époque, nous serons peut-être heureux de leur répondre, comme les révolutionnaires français après la Terreur: «J'ai survécu».

La question qui me préoccupe, ainsi qu'un grand nombre de députés, c'est la survivance de cette institution. Tel est l'objet de ce privilège. Nombre de ceux d'entre nous qui ne sont au Parlement que depuis peu sont presque portés à désespérer. Il semble qu'on puisse détruire des hommes en cet endroit. Non seulement leur utilité future peut-elle être détruite, mais nous, les naufragés qui survivons à de telles attaques, pouvons en avoir le moral détruit et, à mon avis, c'est mauvais pour le pays. Sans vouloir me vanter, ma personne n'importe pas tellement à cet égard, mais je crois que ces conséquences sont très importantes pour cette institution qu'est le Parlement... (*Applaudissements*) et l'on est en train de la souiller. (*Applaudissements*)

• (3.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est qu'il y a ici des hommes qui conspirent afin de causer des dommages irréparables à cette institution. Ils causent des dégâts à son utilité, et ils se font du tort à eux-mêmes. Dans la conduite de leurs affaires hors de cette enceinte, ils sont braves, alors qu'ils n'ont aucun courage dans cette Chambre. Dieu sait s'il y a assez de gens qui doutent de ce Parlement et qui se demandent si cette institution doit survivre. Il y a des enquêteurs, des chroniqueurs et d'autres catégories de personnes qui parlent de cela dans le monde entier, alors que nous sommes en train de siéger dans ce gâchis. Cela fait du tort à cet endroit, alors que le ministre n'a pas le courage de nettoyer cette tache faite à des hommes d'honneur, dont au moins deux ne peuvent plus répondre à l'accusation, parce qu'ils sont morts.

Une voix: Honte.

M. Fairweather: Certains d'entre nous ont essayé à leur manière d'étudier cette situation au moyen de recherches, de façon expérimentale, car c'est ce que nous sommes en train de faire avec le nouveau Règlement. En effet, il s'agit d'une expérience, mais ici ce n'est plus qu'un simulacre, qu'une parodie. Toutefois, nous avons essayé, d'une façon simple peut-être, de faire fonctionner cette institution de sorte que le peuple puisse la regarder avec respect, et que les enfants eux-mêmes ne mettent pas son utilité en doute.